

PLAN RHÔNE



ACTEURS DU PLAN RHÔNE-SAÔNE, BIODIVERSITÉ

Acteurs du Plan Rhône-Saône, épisode 3 : La restauration des zones humides

Les zones humides se sont raréfiées au cours du dernier siècle. Ces écosystèmes naturels ou semi-naturels abritent pourtant une riche biodiversité et jouent un rôle prépondérant dans la gestion de l'eau. Leur restauration constitue l'un des axes majeurs du volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône-Saône.

Publié le 09 juillet 2020

La dénomination « zones humides » recouvre de multiples milieux naturels d'étendues et de formes diverses, qui ont comme point commun la présence d'eau, permanente ou temporaire, visible ou invisible : marais de plaine, tourbières, milieux alluviaux, étangs et bords de lacs, etc. Elles constituent des milieux naturels essentiels, pour leurs fonctions hydrauliques (régulation de crues et soutien d'étiage), biologiques (richesse en espèces rares et sensibles), hydro-biologiques (participation à l'épuration des eaux), ou socio-économiques (usage agricole, espace de découverte, paysage).

La mise en cohérence des trames vertes et bleues constitue l'un des axes majeurs du volet [Qualité des eaux, ressource et biodiversité](#) du Plan Rhône-Saône. Cet axe recouvre différents objectifs, dont notamment la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides et des milieux remarquables inféodés au Rhône et à la Saône.

Ce projet labellisé Plan Rhône a été financé par les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et CNR.





RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE



UNION EUROPÉENNE

Plan
Rhône
Saône

